

Arrêté N°15-1272

portant désignation des conseillers départementaux au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et des suppléants

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU les articles L 241-5 à L 241-11 et R 241-24 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;
- VU la convention constitutive du GIP et notamment son article 9 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées prévues à l'article L 241-5 du code de l'action sociale et des familles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
- Laurence BEAUD	- Magali BROUGNOUNESQUE (agent de la collectivité)
- Francis COURTES	- Marie-Claude CHAMPETIER (agent de la collectivité)
- Patricia BREMOND	- Sandra ATGE (agent de la collectivité)
- Jean-Claude MOULIN	- Valérie VIGNAL

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, le 29 Avril 2015

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Pantel', with a long horizontal flourish extending to the right.